

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-038-15161/23/BM

■ Approbation des avenants aux conventions pluriannuelles avec les lauréats des volets 1 et 2 dans le cadre de l'appel à projets "Prévention des déchets- réemploi, réparation et réutilisation" - Attribution de subventions pour l'année 2024

75423

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 19 décembre 2019, la Métropole a approuvé son plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 avec pour objectif de réduire de 10% le ratio de déchets ménagers et assimilés d'ici 2025.

Ce plan métropolitain s'articule autour de 4 axes de travail :

- Axe 1 : sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements ;
- Axe 2 : harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activité économique afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées ;
- Axe 3 : valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Axe 4 : donner une seconde vie aux produits et objets.

L'axe 4 de ce plan propose la mise en place d'un maillage métropolitain comme solution de proximité pour les habitants afin de leur permettre de réparer, réemployer ou réutiliser leurs objets.

La loi n°2020-105, anti-gaspillage pour une économie circulaire, précise de nouveaux objectifs en matière de réemploi/réutilisation : atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030 et équiper les déchèteries comme lieux de récupération et de retraitement d'objets en bon état ou réparables.

Par délibération du 15 octobre 2020, la Métropole a approuvé cette démarche de réduction des déchets par le lancement d'un appel à projets « Prévention des déchets - réemploi / réparation / réutilisation 2020-2024 ».

Cet appel à projet se décline en 2 volets :

- Volet 1 : l'animation et la gestion d'un ou plusieurs espaces de réemploi mis à disposition par la Métropole ;
- Volet 2 : le développement d'installation et/ou de projets innovants présentant un fort potentiel de reproductibilité et permettant de réemployer/réparer/réutiliser les déchets ménagers.

Concernant le volet 1, la mise en œuvre des projets, et la signature des conventions pluriannuelles portant autorisation de prélever des objets en bon état ou réparables dans les zones de dépôt prévues à cet effet, s'est échelonnée sur le territoire métropolitain en lien avec l'avancement des projets :

- Trois conventions pluriannuelles ont été approuvées par le Bureau de la Métropole du 15 avril 2021 avec les lauréats pour le secteur de Marseille ;
- Trois conventions pluriannuelles ont été approuvées par le Bureau de la Métropole du 7 octobre 2021 pour le secteur d'Aix-en-Provence ;
- Une convention pluriannuelle a été approuvée par le Bureau de la Métropole du 5 mai 2022 avec les lauréats pour le secteur d'Aix-en-Provence ;
- Une convention pluriannuelle a été approuvée par le Bureau de la Métropole du 30 juin 2022 avec le lauréat pour le secteur de Salon-de-Provence.

Dans le but d'inciter les habitants à modifier leurs comportements en leur proposant des solutions de réemploi et de réutilisation de leurs objets, les huit structures retenues ont équipé et aménagé les espaces réemploi de plusieurs déchèteries métropolitaines :

- Six déchèteries, depuis le mois de juin 2021 : Marseille Château-Gombert, Cassis, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret et Bonnefoy ;
- Trois déchèteries, depuis le mois d'octobre 2021 : Peyrolles-en-Provence, Pertuis, La Roque-d'Anthéron ;
- Trois déchèteries, depuis le mois de mai 2022 : Aix-en-Provence, Gardanne, Venelles ;
- Quatre déchèteries, depuis juin 2022 : Mallemort, Salon-de-Provence I et II et La Fare-les-Oliviers.

Concernant le volet 2 et le « développement d'installation et/ou de projets innovants permettant de réemployer / réparer / réutiliser les déchets ménagers », la Métropole a retenu 3 structures pour le caractère innovant et expérimental de leurs projets qui présentent un fort potentiel de reproductibilité :

- Deux conventions pluriannuelles ont été approuvées par le Bureau de la Métropole du 15 avril 2021 avec les lauréats :
 - L'association L'Incassable qui déploie une filière de réemploi d'emballages en verre et une sensibilisation des ménages autour du réemploi ;
 - La recyclerie sportive, portée par l'association 3S-Séjour Sportif Solidaire, qui a installé à Marseille une recyclerie spécialisée dans la collecte et la valorisation de matériels sportifs.
- Une convention pluriannuelle a été approuvée par le Bureau de la Métropole du 7 octobre 2021 avec l'ADAVA qui collecte des vélos et des pièces détachées de vélos provenant de onze déchèteries et des ressourceries ainsi que des apports directs des habitants, afin de les réparer et de les revendre à petits prix. L'ADAVA permet aussi aux habitants souhaitant réparer leurs vélos de se rendre dans l'atelier, pour acheter des pièces détachées et procéder à la réparation avec les conseils du chef d'atelier.

En parallèle de la signature des conventions pluriannuelles, et comme prévu dans l'appel à projets, des subventions annuelles sont apportées aux lauréats dès notification des conventions. L'objet de ce rapport est de présenter pour approbation les avenants aux conventions notifiées, précisant les subventions 2024 accordées aux lauréats en lien avec leur projet.

Afin de poursuivre cette démarche d'évolution des comportements par la mise à disposition de solutions de proximité, les associations DECLIC 13, EVOLIO PAE, REGIE SERVICE 13, VALTRI, ATELIER 1001 VIES, ELAN JOUQUES, DE FIL EN AIGUILLE et le COLLECTIF FRATERNITE SALONAISE pour le volet 1 ; L'INCASSABLE, la RECYCLERIE SPORTIVE et l'ADAVA pour le volet 2, sollicitent la Métropole pour poursuivre son soutien au titre de l'exercice 2024 au regard de leurs pré-bilans 2023 comme ci-dessous déclinés :

- Concernant l'association DECLIC 13 :
 - Pré-bilan 2023 DECLIC 13 (janvier à août 2023) :
 - Présence : 1 demi-journée par semaine sur les déchèteries de Saint Victoret et Gignac la Nerthe soit 2 demi-journées par semaine
 - Tonnage collecté en déchèteries : 25,7 tonnes
 - Taux de réemploi : 59%
 - Nombre de personnes sensibilisées : 2 717.

Subvention DECLIC 13 votée pour l'année 2023 : 30 208 €.

- Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par l'association DECLIC 13 :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achats	8 800 €	Vente de produits	1 092 €
Services extérieurs (locations, assurances...)	4 000 €	Subventions : Métropole AMP Territoire Marseille Provence	30 208 €
Charges de personnel	1 040 €	Autres recettes	
Autres charges	24 960 €	Autofinancement	7 500 €
Total général des charges	38 800 €	Total des produits	38 800 €

L'association DECLIC 13 sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 30 208 € pour l'année 2024 soit 77,8% du budget total pour cette action.

- Concernant l'association EVOLIO PAE :
 - Pré-bilan 2023 EVOLIO PAE (janvier à août 2023) :
 - Présence : 6 demi-journées par semaine sur la déchèterie de Château Gombert et 1 demi-journée sur les déchèteries de Gémenos et Cassis soit 8 demi-journées / semaine
 - Tonnage collecté en déchèterie : 53,7 tonnes
 - Taux de réemploi : 60%
 - Nombre de personnes sensibilisées : 4 342.

Subvention EVOLIO PAE votée pour l'année 2023 : 81 360 €.

- Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par l'association EVOLIO PAE :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achats	10 675 €	Vente de produits	23 000 €
Services extérieurs (Locations, assurances...)	46 998 €	Subventions : Métropole AMP	81 360 €
Autres services extérieurs	11 800 €	Région	6 000 €
		Agence de services de paiement	165 367 €
Impôts, taxes	2100 €		
Charges de personnel	200 854 €		
Autres charges	3 300 €		
Total général des charges	275 727 €	Total des produits	275 727 €

L'association EVOLIO PAE sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 81 360 € pour l'année 2024 soit 46,30 % du coût total prévisionnel de l'action.

- Concernant l'association REGIE SERVICE 13 :
 - Pré-bilan 2023 REGIE SERVICE 13 (janvier à août 2023) :
 - Présence : 7 demi-journées par semaine sur la déchèterie de Marseille Bonnefoy
 - Tonnage collecté en déchèterie : 19,2 tonnes
 - Taux de réemploi : 90%
 - Nombre de personnes sensibilisées : 3 289.

Subvention REGIE SERVICE 13 votée pour l'année 2023 : 65 032€.

- Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par l'association REGIE SERVICE 13 :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Services extérieurs (Rémunération d'intermédiaires d'honoraires)	4 100 €	Subventions : Métropole AMP	65 032 €
Impôts et taxes	6 474 €		
Charges de personnel	72 401 €	Autres recettes	
Charges fixes de fonctionnement	2 307 €	Autofinancement	20 250 €
Total général des charges	85 282 €	Total des produits	85 282 €

L'association REGIE SERVICE 13 sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'un montant total de 65 032 € pour l'année 2024 soit 76,25 % du coût total prévisionnel de l'action.

- Concernant l'association ELAN JOUQUES :
 - Pré-bilan 2023 ELAN JOUQUES (janvier à août 2023) :
 - Présence : 2h30 par semaine sur la déchèterie de Peyrolles-en-Provence
 - Tonnage collecté total : 25,75 tonnes dont 10,42 tonnes en déchèterie
 - Taux de réemploi global : 55,6 %
 - Nombre de personnes sensibilisées : 406.

Subvention ELAN JOUQUES votée pour l'année 2023 : 8 000 €.

- Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par l'association ELAN JOUQUES :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achat	56 855 €	Vente de produits	80 438 €
Services extérieurs	7 145 €	Subventions : Métropole AMP	8 000 €
Autres services	3 848 €	Département	36 055 €
		AGEFIPH	3 000 €
		Etat	240 367 €
Impôts et taxes	23 886 €		
Charges de personnel	273 940 €		
Dotations aux amortissements provisions	2 186 €		
Total général des charges	367 860 €	Total des produits	367 860 €

L'association ELAN JOUQUES sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'un montant total de 8 000 € pour l'année 2024, soit 2,18 % du coût total prévisionnel de l'action.

- Concernant l'association DE FIL EN AIGUILLE :
 - Pré-bilan 2023 DE FIL EN AIGUILLE (janvier à août 2023) :
 - Présence : 3 demi-journées par semaine sur la déchèterie de Pertuis
 - Tonnage collecté total : 118,1 tonnes dont 4,9 tonnes en déchèterie
 - Tonnage réemployé : 62,7 tonnes
 - Taux de réemploi global : 53,1 %.

Subvention DE FIL EN AIGUILLE votée pour l'année 2023 : 22 200 €.

- Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par l'association DE FIL EN AIGUILLE :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achat	6 300	Vente de produits	
Services extérieurs (Rémunération d'intermédiaires et d'honoraires		Subventions : Métropole AMP Autres :	22 200
Charges de personnel	21 840	Autres recettes	
Charges fixes de fonctionnement	6 860	Autofinancement	12 800
Total général des charges	35 000 €	Total des produits	35 000 €

L'association DE FIL EN AIGUILLE sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'un montant total de 22 200 € pour l'année 2024, soit 63,43% du coût total prévisionnel de l'action.

- Concernant l'association ATELIER DES 1001 VIES :
 - Pré-bilan 2023 ATELIER DES 1001 VIES (janvier à juin 2023) :
 - Présence : 2 demi-journées par semaine sur la déchèterie de La Roque d'Anthéron
 - Tonnage collecté total : 19,5 tonnes dont 2,9 tonnes en déchèterie
 - Taux de réemploi global : 89 %
 - Nombre de personnes sensibilisées : 362.

Subvention ATELIER DES 1001 VIES votée pour l'année 2023 : 20 900 €.

- Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par l'association ATELIER DES 1001 VIES :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achat	1 830 €	Vente de produits	15 680 €
Services extérieurs (Rémunération d'intermédiaires et d'honoraires	4 880 €	Subventions : Métropole AMP Autres :	26 125 €
Charges de personnel	35 095 €	Autres recettes	
Total des charges	41 805 €	Total des produits	41 805 €

L'association ATELIER DES 1001 VIES sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 26 125 € pour l'année 2024, soit 62,50 % du coût total prévisionnel de l'action.

- Concernant l'association VALTRI HISTOIRES SANS FIN :
 - Pré-bilan 2023 VALTRI HISTOIRES SANS FIN (janvier à août 2023) :
 - Présence : 4 demi-journées par semaine sur la déchèterie d'Aix-en-Provence et 3 demi-journées sur la déchèterie de Gardanne soit 7 demi-journées / semaine
 - Tonnage collecté total : 285,4 tonnes dont 90,9 tonnes en déchèterie
 - Taux de réemploi global : 74,8%
 - Nombre de personnes sensibilisées : 2 788.

Subvention VALTRI HISTOIRES SANS FIN votée pour l'année 2023 : 45 000 €.

- Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par l'association VALTRI HISTOIRES SANS FIN:

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achat	12 820 €	Vente de produits	48 622 €
Services extérieurs (Rémunération d'intermédiaires et d'honoraires Autres services extérieurs	25 716 € 600 €	Subventions : Métropole AMP Agence de services et de paiement	45 000 € 22 670 €
Charges de personnel	67 556 €		
Dotations aux amortissements	9 600 €		
Total général des charges	116 292 €	Total Recettes	116 292 €

L'association VALTRI HISTOIRES SANS FIN sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 45 000 € pour l'année 2024, soit 38,70 % du coût total prévisionnel de l'action.

- Concernant l'association COLLECTIF FRATERNITE SALONAISE :
 - Pré-bilan 2023 COLLECTIF FRATERNITE SALONAISE (janvier à août 2023) :
 - Présence : 3 demi-journées par semaine sur les déchèteries de Salon 1, Salon 2, Malmort et La Fare-les-Oliviers soit 12 demi-journées / semaine
 - Tonnage collecté total : 18,3 tonnes
 - Taux de réemploi global : 64%
 - Nombre de personnes sensibilisées : 2 906.

Subvention Collectif Fraternité Salonnaise votée pour l'année 2023 : 52 000 €.

- Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par le COLLECTIF FRATERNITE SALONAISE :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achats	7 394 €	Vente de produits	25 000 €
Services extérieurs (locations, assurances...)	25 108 €	Subventions : Métropole AMP L'agence de Service et de Paiement	54 000 € 37 380 €
Impôts et taxes	2163 €		
Charges de personnel	82 649 €	Autres recettes	2 980
Charges fixes de fonctionnement	1 910 €	Autofinancement	1500
Total des charges	120 860 €	Total des produits	120 860 €

L'association COLLECTIF FRATERNITE SALONAISE sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 54 000 € pour l'année 2024, soit 44,7 % du coût total prévisionnel de l'action.

- Concernant l'association L'INCASSABLE :
 - Pré-bilan 2023 L'INCASSABLE (janvier à août 2023) :

- Nombre de bouteilles collectées : 28 300
- Taux moyen de retour des bouteilles : 40%
- Nombre de points de collecte : 35
- Nombre d'actions de sensibilisation en point de collecte : 19

Subvention L'INCASSABLE votée pour l'année 2023 : 30 000 €.

- Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par l'association L'INCASSABLE :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
		Vente de produits	16 850 €
Services extérieurs (Locations, assurances...) Autres services extérieurs	3 600 €	Subventions : Métropole AMP ADEME Aides privées	30 000 € 5 280 € 5 000 €
Autres services extérieurs	10 000 €		
Charges de personnel	43 530 €		
Total général des charges	57 130 €	Total des produits	57 130 €

L'association L'INCASSABLE sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 30 000 € pour l'année 2024 soit 52, 50 % du coût total prévisionnel de l'action.

- Concernant l'association 3S-Séjour Sportif Solidaire (LA RECYCLERIE SPORTIVE) :
 - Pré-bilan 2023 - 3S-Séjour Sportif Solidaire (LA RECYCLERIE SPORTIVE) - (janvier à juin 2023) :
 - Tonnage collecté total : 7,6 tonnes
 - Nombre de nouveaux adhérents : 55 / mois
 - Chiffre d'affaires lié aux actions de sensibilisation : 100 000 €.

Subvention 3S-Séjour Sportif Solidaire (LA RECYCLERIE SPORTIVE) votée pour l'année 2023 : 20 000 €.

- Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par l'association 3S-Séjour Sportif Solidaire (LA RECYCLERIE SPORTIVE) :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achats	16 929 €	Vente de produits	144 350 €
Charges externes	17 074 €	Subventions : Métropole AMP Ministère du travail	24 000 178 025
Autres charges externes	4 164 €	Autres recettes	8 120
Impôts, taxes	9 100 €		
Salaires et charges	301 893 €		
Dotations aux amortissements	4 900 €		
Total général des charges	355 499 €	Total des produits	355 499

L'association 3 S-Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 24 000 € pour l'année 2024, soit 6,75 % du coût total prévisionnel de l'action.

- Concernant l'association ADAVA :
 - Pré-bilan 2023 ADAVA (janvier à août 2023) :
 - Nombre vélos collectés : 687 vélos
 - Nombre d'ouverture de nouveaux ateliers : 5
 - Nombre d'actions de sensibilisation : 37.

Subvention ADAVA votée pour l'année 2023 : 11 000 €.

- Budget prévisionnel 2024 de l'action prévue par l'association ADAVA :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Achat	2 500 €	Vente de produits	9 800 €
Services extérieurs (Locations, assurances...) Autres services extérieurs	3 180 €	Autres produits de gestion courante	2 800 €
Autres services extérieurs	1 820 €	Subventions : Métropole AMP AAP REEMPLOI CD 13 Commune Aix en Provence Commune de Pertuis	12 000 € 2 000 € 3 000 € 1 000 €
Charges personnel	25 600 €	Fonds propres	2 500 €
Total des charges	33 100 €	Total des produits	33 100 €

L'association ADAVA sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 12 000 € soit 36,25 % du coût total prévisionnel de l'action.

Par l'ensemble de ces actions, les onze associations citées ci-dessus participent à l'objectif de la Métropole de déployer des solutions de réemploi de proximité pour les habitants et de sensibiliser à la réduction des déchets les habitants.

Il est proposé de répondre favorablement à ces demandes de subventions pour l'année 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi « AGECE » ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° TCM 015-8720/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020 approuvant la démarche de réduction des déchets par le lancement d'un appel à projets prévention des déchets - réemploi / réparation / réutilisation 2020- 2024 sur la Métropole ;
- La délibération n° DEA 040-19/12/19 CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant le plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TCM 024-9787/21/BM du Bureau de la Métropole du 15 avril 2021 approuvant les conventions pluriannuelles n°Z21 0463COV, Z21 0396COV et Z21 0546COV avec les lauréats du volet 1 de l'appel à projets « Prévention des déchets réemploi, réparation et réutilisation » sur Marseille Provence ;
- La délibération n° TCM 024-10054/21/BM du Bureau de Métropole du 04 juin 2021 approuvant les conventions pluriannuelles n°Z21 0656COV et Z21 0776COV avec les lauréats du volet 2 de l'appel à projets « Prévention des déchets réemploi, réparation et réutilisation » sur Marseille Provence ;
- Les délibérations n° TCM 034-10423/21/BM du Bureau de la Métropole du 7 octobre 2021 et n° TCM 021-11658/22/BM du Bureau de la Métropole du 5 mai 2022 approuvant les conventions pluriannuelles n°Z21-1155COV, Z21 1156COV, Z21 1157COV, Z21 1158COV et Z22 6563COV avec les lauréats du volet 1 et du volet 2 de l'appel à projets « Prévention des déchets réemploi, réparation et réutilisation » sur le secteur du Pays d'Aix ;
- La délibération n° TCM-019-11981/22/BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2022 approuvant la convention pluriannuelle Z22 1184COV avec le lauréat du volet 1 de l'appel à projets « Prévention des déchets réemploi, réparation et réutilisation » sur le secteur du Pays Salonais 5 ;
- La délibération n°FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant la modification du règlement budgétaire et financier ;
- La décision n°20/895/D mise en œuvre de la démarche de prévention des déchets dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. - Approbation de l'appel à projets « réemploi – réparation – réutilisation 2020-2024 » et de la procédure de lancement associée du 13 novembre 2020.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la réduction des déchets ménagers et assimilés est un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence notamment dans le contexte de saturation des exutoires de traitement des déchets et d'augmentation des coûts ;
- Qu'il convient de mettre à disposition des solutions de proximité afin de faire évoluer les comportements des administrés en matière de réemploi, réparation réutilisation ;
- Qu'il convient d'approuver les avenants aux conventions pluriannuelles de partenariat avec les lauréats de l'appel à projets « Prévention des déchets réemploi, réparation et réutilisation 2020-2024 ».

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les avenants aux conventions pluriannuelles de partenariat, ci-annexés, conclues avec les onze structures lauréates dans le cadre du volet 1 et du volet 2 de l'appel à projets « Prévention des déchets réemploi, réparation et réutilisation 2020-2024 ».

Article 2 :

Sont attribuées les subventions, ci-dessous, pour l'année 2024 :

- 30 208 euros en fonctionnement à DECLIC 13 pour les espaces réemploi des déchèteries de Gignac-la-Nerthe et Saint-Victoret ;
- 81 360 euros en fonctionnement à EVOLIO PAE pour les espaces réemploi des déchèteries de Marseille Château-Gombert, Cassis et Gémenos ;
- 65 032 euros en fonctionnement à REGIE SERVICE 13 pour les espaces réemploi de la déchèterie de Marseille Bonnefoy ;
- 8 000 euros en fonctionnement à ELAN JOUQUES pour l'espaces réemploi de la déchèterie de Peyrolles-en-Provence ;
- 22 200 euros en fonctionnement à DE FIL EN AIGUILLE pour l'espace réemploi de la déchèterie de Pertuis ;
- 26 125 euros en fonctionnement à l'ATELIER DES 1001 VIES pour l'espace réemploi de la déchèterie de La Roque d'Anthéron ;
- 45 000 euros en fonctionnement à VALTRI HISTOIRE SANS FIN pour les espaces de réemploi des déchèteries d'Aix-en-Provence, Venelles et Gardanne ;
- 54 000 euros en fonctionnement au COLLECTIF FRATERNITE SALONAISE pour les espaces réemploi des déchèteries de Mallemort, Salon-de-Provence I et II et La Fare-les-Oliviers ;
- 30 000 euros en fonctionnement à L'INCASSABLE pour le déploiement d'une filière de réemploi d'emballages en verre alimentaires ;
- 24 000 euros en fonctionnement à 3 S-Séjour Sportif Solidaire (LA RECYCLERIE SPORTIVE) pour l'installation et le déploiement d'une ressourcerie spécialisée dans la valorisation de matériels sportifs ;
- 12 000 euros à l'ADAVA, pour la collecte de vélos et de pièces détachées de vélos auprès de recycleries, déchèteries et habitants.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces avenants.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Prévention et gestion des déchets de l'exercice 2024 en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 7211.

Ces crédits relèvent de la politique « services collectifs », de la sous-politique « Déchets » et seront exécutés par le service gestionnaire « Prévention, réduction à la source, réemploi ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Propreté,
prévention et valorisation des déchets

Roland MOUREN